

L'A.N.P.A.A.

A POUR BUT :

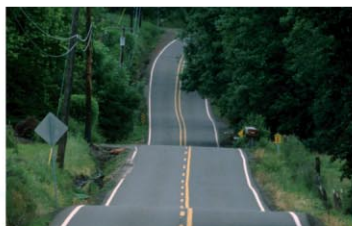
- ▶ De **promouvoir** une politique globale de **prévention des risques** comme des conséquences de l'alcoolisation et des pratiques addictives, notamment :
 - par l'appel à l'opinion et par une action constante auprès des pouvoirs publics et des autres décideurs,
 - par l'éducation à la santé de chacun et par la formation de relais dans tous les milieux,
 - par une aide, des soins et un accompagnement médico-psycho-social.
- ▶ De **veiller** à l'amélioration et à l'**application de la législation** en la matière et d'exercer ses droits reconnus de partie civile.

Fondée en 1872, l'**A.N.P.A.A.** est reconnue d'utilité publique depuis 1880 et agréée d'éducation populaire depuis 1974.

Extrait des statuts adoptés le 30 novembre 2002

ALCOOL • TABAC
MÉDICAMENTS PSYCHOTROPES
DROGUES ILLICITES • JEUX

des questions
des conseils
des réponses





La consommation de produits tels que alcool, tabac, médicaments psychotropes, cannabis, cocaïne, ecstasy ou héroïne est à l'origine de dommages sanitaires et sociaux importants. L'**A.N.P.A.A.** s'appuie sur **1 400 salariés** et **1 000 responsables associatifs** présents sur l'**ensemble du territoire** avec **90 établissements** départementaux de prévention et de formation coordonnés régionalement. Elle gère dans **73 départements** des **centres d'addictologie** (*alcool, tabac, cannabis et autres drogues et jeux*) qui proposent un ou plusieurs site d'accueil. Les actions qu'elle mène concernent principalement :

LES JEUNES

L'**A.N.P.A.A.** intervient dans les établissements scolaires, les lieux festifs, lors de soirées étudiantes... Le principe est toujours le même. Il s'agit d'**informer**, mais aussi de **sensibiliser**, en s'appuyant éventuellement sur des **outils ludiques ou interactifs** : réagir à une situation donnée, prendre conscience de son comportement, résister à la pression du groupe, décrypter un message publicitaire, apprendre à se sentir bien sans le concours d'un produit.



À 17 ans, ils consomment...

Interrogés sur leur consommation au cours du mois écoulé¹, les jeunes (17 ans) ont déclaré avoir consommé : de l'alcool (77 %), du tabac (40 %), du cannabis (24 %). Par ailleurs, ils sont 20 % à avoir essayé un médicament psychotrope, des poppers (13,7 %), de l'ecstasy (2,9 %), des amphétamines (2,7 %) et de la cocaïne (3,3 %).

LA ROUTE

Sensibiliser les conducteurs, qu'ils soient des particuliers ou des professionnels, sur les dangers de l'alcool, des médicaments et des drogues illicites au volant.



Dans 28 % des accidents mortels, les responsables présumés présentent une alcoolémie illicite. Chaque année on compte 878 tués et 6 256 blessés, victimes d'un accident de la route en lien avec l'alcool et 220 tués sont imputables au cannabis².

LA FORMATION

Former les professionnels qui ont des responsabilités éducatives, sociales ou politiques, facilite le travail en réseau et en renforce l'efficacité.

*En 2009, l'**A.N.P.A.A.** a assuré 300 stages sur l'ensemble du territoire.*

² La sécurité routière en France – Bilan 2008.
Bilan du comportement des usagers de la route, Année 2008, Ministère de l'Intérieur.

LES RISQUES PROFESSIONNELS

Quelle place occupe le cannabis dans l'entreprise ? Quelle conduite tenir devant une alcoolisation manifeste ? Quelles sont les obligations du chef d'établissement ? C'est sur la base de telles interrogations que l'**A.N.P.A.A.** assure des **interventions et des formations adaptées** au contexte de chaque entreprise, en impliquant tous les acteurs autour d'une méthode globale de prévention.

A titre d'exemple, Arcelor, Renault, EDF-GDF, la Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône se sont appuyés sur l'A.N.P.A.A. pour leurs plans de prévention.

La consommation d'alcool, cannabis et médicaments psychotropes est à l'origine de 15 à 20 % des accidents professionnels, et d'autant d'absentéisme et d'incidents³.

REPÉRAGE PRÉCOCE ET INTERVENTION BRÈVE

Ce Programme national vise à systématiser l'intervention des médecins généralistes et des médecins du travail auprès de leurs patients afin de diminuer les risques d'addiction.

LES ACTIONS EN JUSTICE

Les actions judiciaires engagées par l'**A.N.P.A.A.** visent à faire **respecter la réglementation sur la publicité** et les dispositions relatives à **la protection de la jeunesse**. Depuis 1991, l'**A.N.P.A.A.** a engagé une trentaine de procédures. Pour chaque action, l'**A.N.P.A.A.** se constitue partie civile.

L'ACCOMPAGNEMENT DE CEUX QUI EN ONT BESOIN

Installés au cœur des villes, les Centres d'addictologie et les Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogue (**CAARUD**) sont des **établissements anonymes et gratuits, ouverts à toutes les personnes en difficulté** avec leurs pratiques addictives (*alcool, tabac, drogues*) et à leur entourage.



Qui sont-ils ?

Une étude⁴ sur les nouveaux consultants accueillis dans les centres d'addictologie montre que :

- 53 % ont entre 40 et 49 ans
- 54 % ont un emploi
- 72 000 consultants sont reçus chaque année par les centres d'addictologie gérés par l'**A.N.P.A.A.**

RENFORCER LA COLLABORATION INTERNATIONALE

L'**A.N.P.A.A.** s'implique au niveau européen et international. Elle collabore avec des instances comme l'Organisation Mondiale de la Santé, la Commission Européenne, Eurocare... Elle promeut dans ce cadre sa conception de la prévention.

FACILITER L'ACCÈS À L'INFORMATION

Destiné à un large public, le site Internet www.anpaa.asso.fr propose des informations pour mieux connaître l'association et comprendre **les risques des addictions au quotidien**. On y trouve également des **conseils pratiques** et des **adresses utiles**. « Addictions », magazine trimestriel de l'**A.N.P.A.A.**, commente l'actualité, publie reportages et points de vue, rend compte d'expériences de terrain (consultable sur www.anpaa.asso.fr).

Un service de documentation est à la disposition du public et des chercheurs.

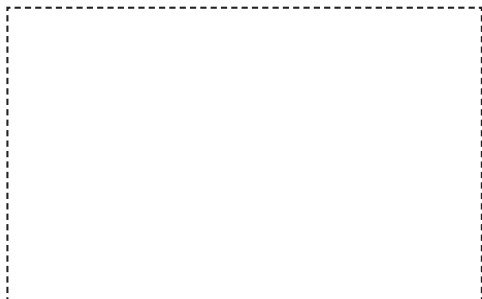
des conseils
des questions
des réponses

www.anpaa.asso.fr

ORIGINE DES FINANCEMENTS

Les principaux partenaires qui soutiennent l'**A.N.P.A.A.** sont :

L'État (le ministère de la santé) et l'assurance maladie par le biais des groupements régionaux de santé publique, la mutualité agricole, des collectivités territoriales, des entreprises, plusieurs milliers d'adhérents.



20, rue Saint-Fiacre - 75002 Paris
Tél. : 01 42 33 51 04 - Fax : 01 45 08 17 02
contact@anpaa.asso.fr - www.anpaa.asso.fr

Avec le soutien de la caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés